

## COUVIN

# L'antenne pédagogique couvinoise bloquée au niveau de l'ARES

**L'ARES a décidé de ne pas soumettre au gouvernement le dossier d'ouverture d'une antenne pédagogique à Couvin**

● Patrick LEMAIRE

**O**n n'ouvrira probablement pas de première année d'études supérieures pédagogiques à Couvin en septembre 2017.

On s'y attendait : l'ARES (l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur), organe consultatif devant remettre un avis sur l'ouverture d'une section pédagogique décentralisée de hautes écoles à Couvin, refuse de soumettre le dossier au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le conseil d'administration de cette institution a suivi ce mardi l'avis négatif émis la semaine dernière par sa chambre des hautes écoles.

L'ARES ne déposera pas la candidature couvinoise au gouvernement, lui-même chargé de faire suivre le plat vers son parlement. Le seul espoir pour concrétiser le dossier, désor-

mais, résidera donc dans une initiative prise par le gouvernement ou le Parlement de la Fédération, en faisant fi de l'avis de l'ARES.

Mais l'espoir est mince, puisque jamais cela n'est arrivé. « *Et pourquoi pas une première dans ce cas précis ?* », persévère le député Jean-Marc Delizée, fer de lance du dossier. *Jean-Claude Marcourt a déjà marqué son intérêt et il connaît les réalités couvinoises. Il a le sens des responsabilités. Je ne perds donc pas espoir* ».

Jean-Marc Delizée l'invitera à examiner le cas couvinois « *avec la plus grande attention et à prendre une décision en toute connaissance de cause, avec le sens des responsabilités et de l'intérêt général* ». Mais, répétons-le, jamais le gouvernement n'a pris une décision allant à contre-courant de l'avis de l'ARES.

Est-ce à dire que le dossier de réouverture d'une haute école couvinoise est définitivement enterré ? Il demeure un espoir : celui de reconstituer un dossier et de le déposer l'an prochain. Mais cela imposera aux pédagogues de revoir complètement leur copie, puisque l'ARES a relevé, parmi les points justifiant son avis négatif, que se limiter à une unique première année d'études n'était pas souhaitable (lire par ailleurs).

La chambre des hautes écoles,

la semaine dernière, avait en outre balayé l'argument d'un éloignement géographique de Couvin, en rappelant que Loverval et Charleroi sont à 30 minutes de là.

« *Cela témoigne d'une incompréhension quant aux objectifs des promoteurs du dossier* », estime Jean-Marc Delizée.

Une task-force s'était constituée ces dernières années, dans la région couvinoise, pour tenter d'obtenir une première année d'études pédagogiques dans Couvin, devant inciter les jeunes de la région à prolonger leur cursus après la rhéto.

Le projet, porté par les hautes écoles Albert Jacquard et Hennallux, devait en outre assurer une formation adaptée à la zone rurale, avec un apprentissage en classes verticales par exemple.

Il semble que Bruxelles n'ait vraiment pas été convaincue par les réalités brandies à Couvin.

Soulignons aussi un contexte à contre-courant des tendances actuelles aux concentrations de l'offre d'études supérieures. C'était la première fois, en effet, qu'un dossier d'ouverture d'une antenne d'école supérieure en zone rurale était déposé à l'ARES. Couvin a sans doute fait figure d'OVNI dans le paysage des ministères bruxellois... ■

# Pourquoi les études d'insti sont refusées

**L'ARES a motivé sa décision, après avoir épluché le dossier déposé par deux hautes écoles namuroises. Voici les motivations du refus.**

## • Patrick LEMAIRE

**P**orté par un comité couvinois, le dossier a été officiellement présenté

par deux hautes écoles namuroises, Albert Jacquard et Henallux. Elles se proposaient, ensemble, d'ouvrir une première année de bachelier, dans une section pédagogique commune aux candidats instituteurs maternels et primaires.

Plusieurs errements ont d'après elle été commis dans l'instruction de ce dossier. Du moins, l'ARES en relève certains en motivant son refus :

– **La demande ne portait que sur une première année d'études.** À Bruxelles, on n'a pas compris pourquoi ne pas offrir la suite du cursus aux étudiants, « *qui risquent dès lors de se retrouver en difficulté pour poursuivre leurs études ailleurs* ».

– **Former ensemble les instituteurs maternels et pri-**

**maires, ce n'est pas envisageable.** Ce n'est pas prévu par les décrets et les formations doivent être spécifiques à ces deux cursus. Il aurait fallu présenter deux candidatures distinctes ou une seule, pour le primaire ou le maternel.

– Une enquête avait été réalisée auprès des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années secondaires pour confirmer l'attrait pour la filière. L'ARES conteste cette méthodologie. Pour certains de ses membres, **il faut répondre à une demande du secteur mais celui-ci n'a pas été interrogé.**

– **L'argument de l'isolement géographique de la région couvinoise n'a pas été retenu** par l'ARES. Certains membres ont en effet rappelé qu'une offre d'études pédagogiques existe à Loverval, à 40 kilomètres.

– **Le fait d'avoir mélangé les candidats aux maternels et aux primaires** dans le projet est doublement préjudiciable : l'ARES argumente qu'il n'y a pas de pénurie d'instituteurs maternels et donc que l'argument de la réponse à une pénurie ne tient pas dans le dossier couvinois. Même si la pénurie est bien réelle dans le primaire...

La grande erreur, probablement commise dès le départ dans ce dossier, c'est d'avoir

associé des hautes écoles namuroises à ce projet et non des écoles carolos. Or, Couvin est lié au « *bassin de vie* » de Charleroi. Le fait que ce soit des hautes écoles de Namur qui ont déposé le dossier a probablement choqué Charleroi dont les représentants à l'ARES ont bloqué le projet. On le sent dans l'argumentation liée à l'éloignement géographique.

« *Nous avions proposé aux écoles carolos de nous rejoindre mais elles ont refusé, explique Jean-Marc Delizée, fer de lance du projet. Elles sont libres de ne pas y adhérer mais qu'elles n'empêchent pas celles qui veulent le concrétiser de le faire. Si Couvin était réellement considéré comme le bassin de vie de Charleroi, elles y porteraient un peu plus d'attention...* »

Jean-Marc Delizée dit accepter de prêter attention aux arguments justifiant le refus, à tête reposée. « *Mais je ne crois pas tellement en leur bonne foi. Au départ, on nous disait qu'il fallait démontrer l'intérêt des étudiants, ce à quoi nous avons répondu avec l'enquête. Maintenant, on brandit d'autres arguments. Je pense surtout que Charleroi ne veut pas soutenir le projet. À nous, maintenant, de convaincre du bien-fondé du dossier et de son intérêt pour redynamiser la région.* » ■